



Guide des acteurs de l'inclusion numérique

Afin de lutter contre la fracture du numérique, les services de Limoges Métropole ont créé un outil pour aider les habitants.

Qu'est-ce que le guide des acteurs de l'inclusion numérique?

Élaboré par la Communauté urbaine et le Département de la Haute-Vienne, **le guide des acteurs** de l'inclusion numérique est une **carte en ligne** qui référence toutes les structures proposant un **service de formation ou d'accompagnement numérique**. Vous y trouverez les **points d'accès à Internet** et au **matériel informatique** (ordinateur, tablette, imprimante), les structures proposant des **ateliers pour maîtriser les outils numériques** ainsi que des **ateliers thématiques** sur la recherche d'emploi ou l'utilisation de sites spécifiques (CAF, impôts, sécurité sociale, etc.).

Ce guide des acteurs de l'inclusion numérique est aussi disponible sous **format papier** pour accompagner au mieux les personnes n'ayant pas accès à un outil informatique et/ou à une connexion Internet. Il est à retrouver dans les différentes structures du service public, les associations, etc.

À qui s'adresse cet outil?

Le guide des acteurs de l'inclusion numérique s'adresse principalement aux **personnes impactées par la fracture numérique**: personnes en situation de précarité, personnes les moins diplômées, personnes âgées... En effet, selon l'INSEE, 17% des Français sont en difficulté face au numérique, soit 14 millions de personnes.

Cet outil est également utilisé par les **personnes relais** (travailleurs sociaux, associations) et le **personnel des mairies des 20 communes** de la Communauté urbaine. Le guide des acteurs de l'inclusion numérique leur sert à **orienter les personnes en difficulté face au numérique**.

Enfin, ce guide s'adresse aux **personnes à l'aise avec le numérique** mais qui n'ont pas de **matériel informatique** chez eux ou qui souhaitent un **accompagnement spécifique** (mise en forme de CV, démarches administratives, etc.).

Pourquoi est-il important?

Aujourd'hui, les démarches administratives et les recherches d'emploi se font en ligne: tout est **dématérialisé**, à quelques exceptions près. D'autant plus que l'État prévoit d'ici **2022** des **démarches administratives 100 % en ligne**.

Maîtriser le numérique et y avoir accès est **indispensable** autant à l'insertion professionnelle qu'à l'accès aux droits. La digitalisation provoque donc de fortes **inégalités** entre les habitants de Limoges Métropole, il est primordial que chacun y ait accès.



Consultez notre carte des acteurs de l'inclusion numérique.

(<https://experience.arcgis.com/experience/968cea0bd0a54f499c9e029c3e27566b>)

